MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INTERVENTION SYSTEMIQUE : DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE: SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE: 95 10 12 U36 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019, sur avis conforme du Conseil général

INTERVENTION SYSTEMIQUE : DÉCODAGE ET APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de situer la notion de changement dans le champ de la pensée systémique et les facteursclés que sont le « concept de crise » et de « résistance au changement » ;
- d'expérimenter des outils de décodage et d'analyse issus du champ de la pensée systémique ;
- d'expérimenter des modèles susceptibles de permettre l'élaboration d'hypothèses interactionnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'une situation relevant des domaines psycho-socio-éducatifs ou de la santé, dans le respect du cadre déontologique, des règles et usages de la langue française et au travers d'un travail écrit personnel respectant une méthodologie rigoureuse et d'une présentation orale du travail,

- présenter une prise en charge/intervention complexe dans un milieu professionnel visant le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de la santé/le développement global et l'autonomie de la personne :
 - présenter une problématique, question de départ, une hypothèse de travail, une démarche méthodologique et une recherche documentaire;
 - décrire et analyser la(les)situation(s)en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques relevant de domaines tels que :
 - droit et législation,
 - sociologie,
 - analyse des organisations,

- psychologie,
- psychopédagogie,
- psychopathologie,
- sciences fondamentales (biologie, anatomie, physiologie, biochimie, microbiologie...),
- éducation à la santé,
- soins infirmiers;
- poser une réflexion critique et éthique formalisée et rigoureuse sur la situation ;
- apporter des éléments faisant la preuve d'une connaissance de soi et de l'autre sur base des différentes étapes du développement de la personne (affectif, social, intellectuel...);
- utiliser des techniques de base de la communication et les situer par rapport à différentes approches conceptuelles (approche systémique, analyse transactionnelle, relation d'aide...);
- répondre d'une manière claire et concise aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

- soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur),
- soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
- soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une situation concrète:

- de repérer des éléments d'analyse pertinents (crise, résistance au changement, événement déclenchant, symptôme...);
- d'en présenter un décodage systémique ;
- d'élaborer une hypothèse circulaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité de l'expression orale et/ou écrite,
- le niveau de finesse du décodage,
- le degré de pertinence de l'hypothèse proposée.
- la qualité des liens effectués entre la pratique et les éléments théoriques.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. en « Eléments d'analyse et de décodage »,

- d'identifier l'importance conceptuelle et opérative des notions de changements et de stratégies dans l'épistémologie systémique : changements dans la continuité, mutations, apprentissage de niveau I et II...;
- de préciser le concept de crise dans ses différentes acceptions et de définir la notion de « résistance au changement »;
- d'identifier, à partir d'hypothèses, le fonctionnement d'un système :
 - comment en situer les frontières dans un intérêt opératoire ;
 - quelles définitions relationnelles s'imposent à l'intervenant ;
 - ce qu'est « l'événement déclenchant et/ou le symptôme » ;
 - ce qui « ressort des règles de fonctionnement de ce système » ;

4.2. en « Méthodologie spéciale : techniques de décodage »,

dans le cadre d'un travail de décodage d'un système donné,

- ♦ d'étendre ses capacités de questionnement afin de préciser la « position » du bénéficiaire ;
- d'utiliser des outils de compréhension systémique tels que « questionnement circulaire » et « questionnement en entonnoir » ;
- d'utiliser différents outils de décodage du langage ;
- de construire une hypothèse circulaire (action, rétroaction) à partir des jeux relationnels redondants propres à la situation étudiée :
 - en tenant compte du contexte, des enjeux, des croyances et représentations des acteurs,
 - en permettant la mobilisation des différentes parties prenantes vers le changement ;
- d'identifier les interactions qui maintiennent la situation-problème inchangée et ce, en définissant avec précision :
 - le problème soulevé par le ou les acteurs concernés,
 - leurs tentatives de solutions,
 - les croyances qui les sous-tendent.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement « Méthodologie spéciale : techniques de décodage », il est recommandé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Eléments d'analyse et de décodage	CT	В	28
Méthodologie spéciale : techniques de décodage	СТ	F	36
7.2. Part d'autonomie		Р	16
Total des périodes			80